

Club Créateur / Repreneur / Cédant de l'AAESFF

Responsable : Grégory Monseau ESFF Promotion 2000

Préambule : la création de ce club répond à un besoin apparu suite à l'arrêt fin 2009 de la mission de Bernard Legrand, ex PDG du groupe MANOIR INDUSTRIES, qui était mandaté par les Fondateurs de France pour mettre en relation cédants et repreneurs.

Objectif : accompagner les créateurs, repreneurs et cédants dans leurs démarches de création, reprise ou cession de sociétés. Les sociétés concernées sont des fonderies, des forges et toutes sociétés dont l'activité est liée à la fonderie et à la forge (et où les ESFF peuvent avoir un intérêt).

Moyens :

- Base de données listant les sociétés en ventes. Cette base de données est alimentée par les cédants de ce club et n'est accessible qu'aux repreneurs du club
- Base de données listant les repreneurs ayant un projet de reprise. Cette base de données est alimentée par les repreneurs du club et n'est accessible qu'aux cédants du club
- Animation de réunions à thèmes avec l'intervention de spécialistes (banquiers, expert-comptable, avocats, intermédiaires, OSEO, holdings ISF/TEPA, Business Angels, fonds d'investissement) et les témoignages de créateurs, repreneurs et cédants.
- Organisation de formation spécifique via les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) et le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires)
- Nomination de « Parrains » qui accompagnent les créateurs, repreneurs et cédants tout au long de leur projet.
- Aide à l'obtention de prêt d'honneur et de subventions pour les créateurs et les repreneurs (avec l'aide d'un expert-comptable spécialisé dans ce type d'opérations)

Conditions d'adhésion au club :

- s'acquitter d'une adhésion annuelle de 50€
- accepter les règles de confidentialité liées à ce type d'opérations